

DIRECTION GENERALE DES PRODUCTIONS
ET DE LA SECURITE ALIMENTAIRE

Abidjan, le 17 AOUT 2021

DIRECTION DE LA PROTECTION
DES VEGETAUX, DU CONTROLE
ET DE LA QUALITE

608 ---
N.....MEMINADER/DGPSA/DPVCC

Note d'Information

à l'attention des Opérateurs Economiques opérant dans les échanges internationaux de végétaux et produits végétaux

Objet : Mise en œuvre de e-Phyto en Côte d'Ivoire

Le Secrétariat de la Convention Internationale pour la Protection des Végétaux (CIPV) a mis au point une solution technologique mondiale pour faciliter l'adoption harmonisée des certificats phytosanitaires électroniques (appelés ePhyto).

Cette solution technologique mondiale (e-phyto) présente de multiples avantages pour les Organisations Nationales de la Protection des Végétaux (ONPV) et les opérateurs économiques notamment :

- L'approche harmonisée à l'échelle mondiale pour la certification phytosanitaire électronique (ePhyto), conformément à la norme internationale pour les mesures phytosanitaires NIMP 12 adoptée pour les certificats phytosanitaires ;
- La réduction des certificats phytosanitaires frauduleux;
- La réduction des activités de saisie et de validation des données par les Organisations Nationales de Protection des Végétaux (ONPV) et l'amélioration de leur efficacité ;
- La sécurité améliorée dans la transmission des certificats phytosanitaires par rapport aux certificats papiers ;
- La rapidité dans l'arrivée et le dédouanement des végétaux et produits végétaux au point d'entrée ;
- La réduction des délais de réception des certificats phytosanitaires repris ;
- L'utilisation de systèmes existants pour faciliter la certification électronique entraînant la réduction des coûts de développement ;
- La réduction de perte de marchandises en attente de dédouanement ;

La CIPV encourage ses pays membres à utiliser la plateforme e-Phyto, afin de faciliter le commerce international et bénéficier des multiples avantages pour un commerce légitime.

La Banque Mondiale, dans le cadre de la mise en œuvre du Programme de Facilitation des Echanges en Afrique de l'Ouest (FEAO), s'est engagée à accompagner la Direction de la Protection des Végétaux, du contrôle et de la Qualité et ses services d'inspection phytosanitaires à l'utilisation de la plateforme e-Phyto, afin de faciliter les formalités

phytosanitaires d'import-export des végétaux, produits agricoles et autres matières susceptibles de véhiculer des organismes nuisibles dangereux aux végétaux, lors des échanges.

L'appui de la Banque Mondiale dans le cadre du e-Phyto est également en cours dans les autres pays de la sous-région ouest africaine.

Le Directeur Général des Productions et de la Sécurité Alimentaire invite les opérateurs économiques (exportateurs, importateurs, transitaires et leurs organisations) à la pleine adhésion à ce programme et à la coopération pour faciliter sa mise en œuvre en Côte d'Ivoire.



Adjoumani Koffi

ADJOUMANI KOFFI